

PLU

de St Paul de Vence

Plan Local d'Urbanisme



SAINT-PAUL de VENCE

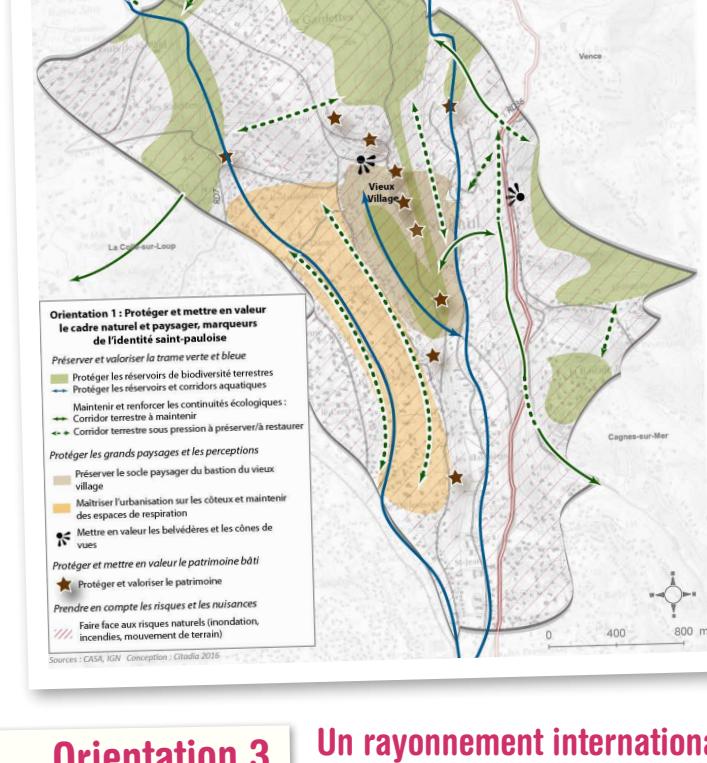
LE PADD

Qu'est-ce qu'un PADD ?

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial sur le long terme, vision généralement complétée par des orientations plus opérationnelles, incarnations de l'engagement de la commune pour son accomplissement. Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues tout en tenant compte de l'évolution contemporaine de la ville et des besoins actuels et futurs des habitants

Orientation 1 Un cadre paysager exceptionnel et sensible

Protéger et mettre en valeur le cadre naturel et paysager, marqueurs de l'identité saint-pauloise



▶ Protéger et valoriser la trame verte et bleue structurant le territoire

- ▶ protéger les réservoirs de biodiversités
- ▶ préserver les continuités écologiques qui structurent le territoire

▶ Protéger les grands paysages et valoriser les perceptions paysagères de Saint-Paul-de Vence

- ▶ respecter la structuration historique de l'urbanisation
- ▶ intégrer les perceptions paysagères dans les réflexions urbaines et architecturales

▶ Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

- ▶ identifier, protéger et mettre en avant le patrimoine remarquable

▶ Préserver les habitants des risques et nuisances

- ▶ prendre en compte les risques naturels et technologiques
- ▶ prendre en compte les nuisances

▶ Réduire la dépendance aux énergies fossiles

- ▶ assurer l'efficacité énergétique
- ▶ favoriser le recours aux énergies renouvelables

Orientation 2

Un urbanisme à l'échelle du village

Promouvoir un développement raisonnable, cohérent et durable

▶ Maîtriser et organiser le développement urbain :

- ▶ Maîtriser le développement
- ▶ Adapter les choix de développement aux caractéristiques des quartiers

▶ Offrir un parcours résidentiel aux habitants

- ▶ Assurer une offre de logements diversifiée

▶ Adapter l'organisation viaire au fonctionnement de la centralité

- ▶ Améliorer la lisibilité de l'entrée du centre-village
- ▶ Adapter la circulation aux besoins de la centralité
- ▶ Ajuster l'offre de stationnement aux variations de besoins

▶ Réorganiser les réseaux de desserte

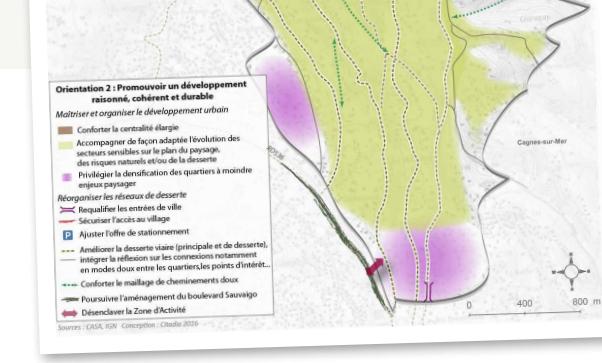
- ▶ Valoriser les entrées de la commune
- ▶ Améliorer l'efficacité du réseau de voirie secondaire et tertiaire

▶ Développer les modes doux dans les pratiques quotidiennes et de loisirs

- ▶ Créer un maillage dense de la centralité par des cheminement adaptés aux piétons
- ▶ Développer le tourisme vert en créant un réseau cyclable touristique

▶ Assurer un niveau d'équipement cohérent avec les choix de développement

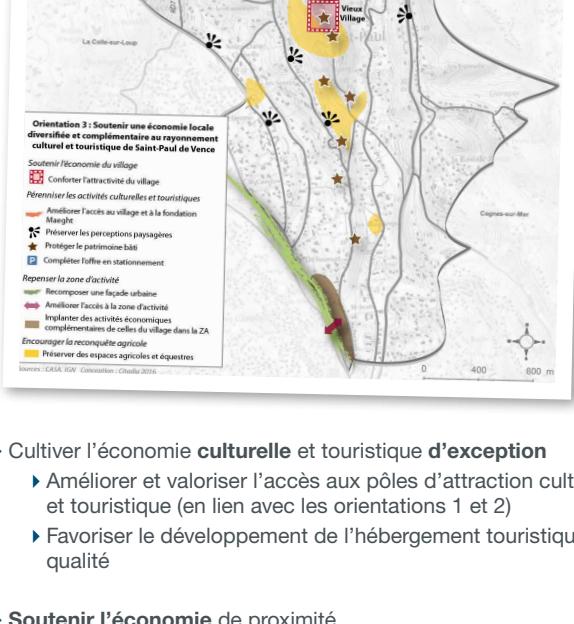
- ▶ Adapter le niveau d'équipement aux besoins de la population actuelle et future
- ▶ Adapter les réseaux à l'urbanisation et l'urbanisation aux réseaux



Orientation 3

Un rayonnement international, une économie de proximité

Soutenir une économie locale diversifiée et complémentaire au rayonnement culturel et touristique de Saint-Paul-de-Vence



▶ Cultiver l'économie culturelle et touristique d'exception

- ▶ Améliorer et valoriser l'accès aux pôles d'attraction culturelle et touristique (en lien avec les orientations 1 et 2)
- ▶ Favoriser le développement de l'hébergement touristique de qualité

▶ Soutenir l'économie de proximité

- ▶ Conforter l'attractivité du village
- ▶ Encourager la diversification économique pour pérenniser l'économie locale à l'année

- ▶ Favoriser le maintien/l'implantation d'une structure de commerces et services permanents

▶ Repenser la zone d'activité en tant que vitrine du Pays de Vence

- ▶ Restructurer une trame urbaine efficace et cohérente
- ▶ Désenclaver la zone d'activité sur Saint-Paul-de-Vence
- ▶ Affirmer la vocation artisanale de la zone d'activité

▶ Encourager la reconquête d'une économie agricole

- ▶ Protéger les espaces agricoles utilisés
- ▶ Favoriser la diversification des exploitations

- ▶ Assurer le maintien, le développement et l'installation d'activités équestres